

SEANCE ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL du
20 MARS 2026
P.V. DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt mars à dix-huit heures quinze,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard SELLIER, Maire.

Présents :

Secrétaire de séance :

Ouverture de la séance à 18h15.

M. Bernard SELLIER, Maire et Conseiller Municipal sortant ouvre la séance et conserve la présidence de l'assemblée en tant que doyen d'âge.

1°) Election du Maire.

M. Bernard SELLIER remercie les nouveaux élus et leur souhaite un bon mandat.

Mme Bernard SELLIER étant la seul candidat, il fait procéder au vote du Maire.

A l'issue du vote, Mme Bernard SELLIER est élu avec 11 voix.

2°) Détermination du nombre d'adjoint.

M le Maire propose de s'entourer de 2 adjoints.

Après délibération, il est décidé

Par 11 voix POUR

De créer 2 postes d'adjoints.

3°) Election des adjoints.

- Candidate n°1 : Madame DEPPE Valérie, se présente pour le mandat de 1^{er} adjoint.

- Candidat n°2 : M. DAVID Erwan, se présente pour le mandat de 2nd adjoint.

La liste est élue au 1^{er} tour avec 7 voix.

4°) Indemnités Maire et Adjoint.

Mme le Maire propose d'attribuer de la manière suivante les indemnités aux 2 adjoints :

- o Adjoint : 7.5 % de l'indice 1027 sachant que le montant maximum est 9.9 % par adjoint du même indice.

Après délibération, il est décidé

Par 11 voix POUR

D'attribuer une indemnité de 9.9 % à chacun des 2 adjoints.

5°) Délégations au Maire

Toutes les prérogatives incombant à la fonction de représentant de l'Etat sont citées, rappelant le rôle primordial d'un devoir de maintenir un esprit d'entente et de paix dans la Commune.

Après délibération, il est décidé

Par 11 voix POUR

D'accepter les délégations accordées à Monsieur le Maire.

9°) Questions diverses

.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, à 21h la séance est levée.

Le Maire,

Bernard SELLIER